

OBJET ATELIERS D'ACTIVITES JEUNES

**VALIDATION DU PROJET
ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
D'UNE PREMIERE TRANCHE EXPERIMENTALE
AUTORISATION DE SOLLICITER LE DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC)**

Cadre général

La Ville souhaite faire de l'insertion des jeunes de 18-25 ans une priorité de son action. Cette préoccupation vise à répondre à une demande forte d'insertion professionnelle émanant des jeunes de Saint-Denis.

A cet effet, il apparaît nécessaire de développer sur le territoire dionysien une offre complémentaire, celle existante restant insuffisante compte de la situation défavorable dans laquelle se trouve un certain nombre de jeunes.

C'est la raison pour laquelle la Ville entend favoriser la mise en place d'un dispositif spécifique, volontariste et expérimental à destination des jeunes de Saint-Denis, sous forme d'ateliers d'activités, avec pour objectif principal la remobilisation, la redynamisation et la remise en parcours d'insertion des bénéficiaires.

Ces ateliers devront s'adresser en priorité aux jeunes de 18-25 ans hors dispositif et s'inscrire dans le cadre d'une action territoriale. Ils seront organisés dans chaque canton de la Ville pour apporter une réponse de proximité à la demande des jeunes des quartiers.

De courte durée, ceux-ci devront comporter trois volets :

- une intervention technique consistant en la réalisation de travaux d'utilité sociale et collective ;
- une action sociale tenant compte des problématiques spécifiques rencontrées par les bénéficiaires ;
- un encadrement éducatif correspondant à un accompagnement personnalisé renforcé.

Chaque atelier pourrait mobiliser un groupe mixte d'environ dix jeunes, sous statut de Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) du fait de leur inscription obligatoire à la Mission Locale, ce qui leur permettra de percevoir une aide financière pendant le déroulement de l'action.

Modalités de mise en œuvre

Les ateliers d'activités devront s'inscrire dans une démarche partenariale fédérant l'ensemble des acteurs publics et privés de l'insertion sociale et professionnelle. Dans cet esprit, une contractualisation institutionnelle avec le Département dans le cadre du Contrat de Coopération Communale (CCC) volet priorités départementales est envisagée.

La gestion opérationnelle du dispositif pourrait être assurée par une structure dédiée, chargée du montage des projets, de la définition des programmes d'intervention, de l'élaboration des plannings, du suivi et de l'évaluation des actions.

Cette structure, sur présentation d'un projet, sera accompagnée par la Ville et le Département.

Une continuité de programmation devra être recherchée avec les projets de chantiers d'insertion afin de permettre l'instauration de flux permanents d'entrées-sorties.

Budget et financement

Pour la première année, un objectif quantitatif de trois cents places sera ciblé, correspondant à au moins trois ateliers d'activités par canton, pour un coût global prévisionnel de 912 000,00 € susceptible d'être cofinancé par le Département.

Pour expérimenter le dispositif, une première tranche de dix chantiers est envisagée. Le plan de financement prévisionnel pour cette première tranche est le suivant :

Financier	Montant €	%
Département - CCC	214 000,00	70
Commune	90 000,00	30
Total	304 000,00	100

Le cofinancement du Département pourra être versé à la Ville, pré financeur de l'opération, ou pour partie directement à l'opérateur.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le projet « ateliers d'activités jeunes » ;
- de valider le plan de financement prévisionnel de la première tranche d'ateliers ;
- de m'autoriser à solliciter les cofinancements du Département pour cette opération au titre du Contrat de Coopération Communale (CCC) volet priorités départementales ;

Rapport n° 09/1-01

- de valider le principe du versement éventuel du financement départemental pour partie à la structure porteuse de l'opération ;
- de m'autoriser à signer tous les actes concernant cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET ATELIERS D'ACTIVITES JEUNES

**VALIDATION DU PROJET
ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
D'UNE PREMIERE TRANCHE EXPERIMENTALE
AUTORISATION DE SOLLICITER LE DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/1-01 du Maire ;

Vu le rapport de M. FIDJI Jean-Claude, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Valide le projet « ateliers d'activités jeunes » pour un montant prévisionnel de 912 000,00 € pour la première année de mise en oeuvre.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement correspondant à une première tranche d'ateliers.

Financier	Montant €	%
Département - CCC	214 000,00	70
Commune	90 000,00	30
Total	304 000,00	100

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter les cofinancements du Département au titre du Contrat de Coopération Communale (CCC) volet priorités départementales.

ARTICLE 4

Valide le principe du versement éventuel du financement départemental pour partie à la structure porteuse de l'opération.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à signer tous les actes concernant cette affaire.

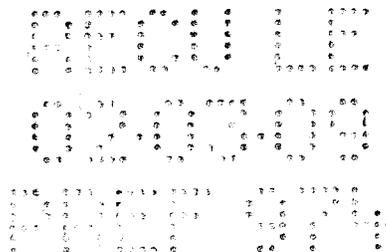
ARTICLE 6

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au Budget principal, respectivement sous les Chapitre 05 et Compte 0574 (dépenses), et sous les Chapitre 74 et Article 7473 (recettes).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 FEV. 2009

LE MAIRE

Robert ANNETTE



CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE

- VOLET INSERTION -

« FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE »

Action d'insertion sociale de proximité

MANIFESTATION D'INTENTION

Projet présenté par la ville de Saint-Denis :
Atelier d'activités pour les jeunes

